

Recrutement des agents non titulaires : ***« voilà comment les derniers seront premiers, et les premiers seront derniers »***

L'équipe politique en place au Ministère se dit prête, en matière de recrutement d'agents non titulaires, à respecter strictement le code de la fonction publique, sans en contourner ni l'esprit ni la lettre, contrairement à ce qui s'est passé dans ce Ministère depuis plusieurs décennies : on jugera sur pièces.

Dans le cadre relevant du dérogatoire, le Ministère affirme aussi ne pas pouvoir faire autrement que de recruter des candidats au profil spécifique, au « prix du marché » ou alors en référence au salaire précédemment détenu dans leur emploi précédent (souvent dans le secteur privé d'ailleurs). Ce préalable a pour effet de situer les nouveaux entrants, non pas en bas des « grilles » mais dans la moitié supérieure, voire directement au sommet. Le système est expérimenté au MCC depuis plus de deux ans, à titre de test.

Ces nouvelles pratiques de recrutements soulèvent une question de discrimination (à fonction égale salaire égal) et une question d'ordre morale car aujourd'hui le ministère rechigne à reprendre une partie de l'ancienneté des agents non titulaires présents en son sein depuis 5, 10, 15, 20, 30 ans et plus, qui stagnent ou ont stagné dans leurs carrières.

Il y a quelque chose d'indécent à recruter de cette manière alors que la majorité des agents présents, qui n'ont pas démérité et se sont souvent même bonifiés dans leur travail, n'ont même pas eu une évolution de carrière minimum au long de leurs années de présence au Ministère. C'est inacceptable d'un point de vue statutaire et moral, le taux et la qualité des réponses des agents non titulaires au questionnaire diffusé par nos organisations syndicales le démontrent.

Comment peut-on continuer à recruter avec ce nouveau système sans apurer les situations existantes. Les premiers entrés ne peuvent être les derniers servis, c'est intolérable et choquant, cela crée un profond malaise chez les « anciens » contractuels.

Si le Ministère ne fait pas l'effort de réellement reclasser les agents présents en prenant en compte une partie de leur ancienneté, nous nous dirigeons vers une grave crise qui pourrait bien se propager à tous les établissements publics.

Une réunion conclusive sur le sujet des non titulaires aura lieu mercredi 4 février, nous serons probablement informés de la position officielle et définitive de l'administration. Nous continuerons à exiger l'apurement de la situation des agents présents au MCC depuis 5 à 30 ans dont la carrière n'a pas évolué.

Paris, le 3 février 2009